**Important : analyse des mémoires par un logiciel anti-plagiat**

Les mémoires feront l'objet d'une analyse par un logiciel anti-plagiat. En cas de problème, les étudiant(e)s concerné(e)s seront contactés, avant la soutenance, par leur directeur/trice de mémoire. En cas de suspicion de plagiat volontaire, un dossier sera transmis à la section disciplinaire du conseil d'administration de l'université.

Les versions électroniques des mémoires devront être transmises par e-mail selon la procédure précisée ci-dessous, et ce **au moins 48h avant la date de dépôt de la version papier**. Si la version électronique n'est pas transmise dans les temps, le dépôt du document au secrétariat sera refusé.

Procédure :

- Le mémoire doit être envoyé par e-mail, en pièce jointe, à l'adresse **memoire.master.parisouest@gmail.com**

- Le document doit être obligatoirement au format Word (.doc ou .docx) ou OpenOffice (.odt) ou Pdf (.pdf).

- L'objet du mail doit être formulé de la façon suivante : "NOM Prénom de l'étudiant(e) / NOM du directeur de mémoire"

- Le fichier doit être nommé de la façon suivante : nom-prenom.doc (ou .docx, ou .odt)

**Citer ses sources : plagiat, références et citations**

**A. Qu'est-ce que le plagiat et comment l'éviter ?**

*Définition :* plagier, c'est présenter des idées, des expressions ou des résultats produits par un(e) autre comme si c'était les siens sans citer la source de ces idées, expressions ou résultats. C'est-à-dire :

• faire passer le travail d'un(e) autre pour le sien

• copier des idées ou des expressions produites par un(e) autre sans le(la) citer
• ne pas mettre une citation entre guillemets

• donner des informations incorrectes sur la source d'une citation ou d'une référence
• modifier des mots ou la structure d'une phrase ou d'un paragraphe présent dans une source sans la citer

Le plagiat peut être tout à fait involontaire. Le plus grand danger se situe lors de la prise de notes.

*Comment éviter le plagiat involontaire* ?

A chaque fois qu'une nouvelle référence est mobilisée, il faut, tout de suite :

• Noter sur le support où l'on prend ses notes (feuille papier à la main, traitement de textes...) la référence exacte sur laquelle on est en train de travailler en suivant rigoureusement les règles de présentation bibliographiques.

• Utiliser un code couleur pour bien différencier ce qui fait partie de la référence et ce qui fait partie de ses commentaires et pensées associées. Dans la mesure du possible, toujours conserver sans « retravail » la version originale d'une phrase, d'une problématique, bien distincte par rapport à son propre résumé/commentaire. Cela évite d'oublier qui a écrit quoi.

*Les sanctions encourues* :

L’article 335-3 du Code de la propriété intellectuelle précise la nature de la contrefaçon, qui constitue l’appellation juridique du plagiat : il s’agit de « toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d’une œuvre de l’esprit en violation des droits d’auteur, tels qu’ils sont définis et réglementés par la loi » Elle est susceptible de donner lieu à des sanctions civiles et pénales. »

Juridiquement, le plagiat est un délit ; il s’assimile au vol et recel de propriété intellectuelle. Il peut donc être poursuivi devant les tribunaux si l’Université décide de porter plainte.
L’Université peut sanctionner les fraudeurs via le passage en commission disciplinaire (avertissement, nullité de l’épreuve incriminée ou de l’ensemble de la session d’examen, exclusion de l’établissement).

**B. Quand utiliser une citation, quand utiliser une référence ? (cf Fragnière, 2010)**
*Pourquoi inclure une référence ou réaliser une citation ?*

1. Cela évite le risque de plagiat involontaire.

2. Cela donne la possibilité au lecteur de consulter la source que vous avez utilisée par lui-même.
3. Cela inscrit les sources que vous avez utilisées au moment où elles vous servent dans votre travail, de sorte que vous pourrez de nouveau y avoir recours dans le futur.
4. Cela donne du poids à ce que vous avancez : si vous faites référence aux travaux d'autres personnes, cela vous inscrit au sein d'un débat plus général et vous donne de la légitimité.
5. Cela permet de connaître l'univers théorique dans lequel s'inscrit votre travail

*Quand faut-il inclure une citation in extenso dans le corps de votre texte ?*
• Quand une phrase provient intégralement d'une de vos sources

• Quand cette phrase est particulièrement utile à votre démonstration, ou est si bien tournée que vous ne pourriez le dire mieux vous-même

• Quand vous voulez montrer à votre lecteur précisément comment un auteur dont vous commentez/analysez le travail pose un problème ou exprime une opinion.

*Deux possibilités existent pour mentionner la source d’une citation :*

- Le modèle « auteur – date »

Une citation in extenso s'écrit dans le corps du texte entre « guillemets français » si elle n'est pas trop longue. Si elle dépasse (environ) une ligne, mieux vaut aller à la ligne et insérer la citation comme suit :

« Citation citation citation citation citation citation citation citation citation citation citation citation citation citation citation citation citation » (Nom Auteur, année, page)

- Le modèle « citation – note »

Après la citation, insérer un numéro de note de bas de page en [ ] ou en exposant. En bas de page, on doit retrouver l’auteur, le titre et la page de référence de la citation :
« Citation citation citation citation citation citation citation citation citation citation citation citation citation citation citation citation citation » [1]

[1] Nom Auteur, Titre, page.

Les citations doivent être reproduites avec fidélité. Évitez de les « corriger », d’en modifier la ponctuation ou de souligner certains termes (il est possible de le faire, mais il faut le préciser dans une note). Si vous avez relevé une faute de syntaxe, reproduisez-là et ajoutez « sic » entre parenthèses. Si vous souhaitez éliminer des mots ou des phrases au milieu d’une citation, remplacez-les par le signe (…).

Attention : lorsque vous citez un texte, le lecteur peut raisonnablement penser que vous partagez les idées qu’il exprime, sauf si vous le dites explicitement (ou que votre ton est ironique…).

*Quand peut-on se contenter d'une référence ?* Quand vous faites référence à l'argumentation ou aux résultats d'un auteur :

• sans que la formulation exacte de cette idée ait une quelconque importance
• sans que cette argumentation soit centrale par rapport à votre travail
Les références s'inscrivent directement dans le corps du texte à l'endroit où l'idée de l'auteur est présentée ou juste à la fin de la phrase où l'idée est présentée.
Si le nom de l'auteur est mentionné par ailleurs dans le texte, la référence prend la forme (Nom auteur(s), année). Exemple : « Jusqu’en 2003, l’expérimentation se heurtait à ce double obstacle constitutionnel qui empêchait la mise en place d’une législation ou réglementation spécifique sur une portion du territoire (Clément, 2002). »

Si le nom de l'auteur n'est pas mentionné par ailleurs dans le texte, la référence prend la forme Nom auteur(s) (année). Exemple : « Comme le soulignent Heckman et Smith (1995), le problème fondamental de l’évaluation des politiques publiques est l’impossibilité d’observer une personne donnée dans l’état où la politique publique à évaluer est appliquée et au même moment dans celui où elle n’est pas appliquée. »

**Références bibliographiques**

• Université d’Ottawa « Attention au plagiat\* ! C’est facile, c’est tentant... mais ça peut coûter cher », <http://www.uottawa.ca/plagiat.pdf>

• CONSTANT Anne-Sophie, LEVY Aldo [2010], Réussir mémoires et thèses, Gualino, Paris, Textenso, p.185

• FRAGNIERE J.-P. [2010], Comment réussir un mémoire, Dunod, Paris

• University of Southampton « Quick Study Guides », Writing Effectively, <http://www.studyskills.soton.ac.uk/getstart.htm>